

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Arrêté du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

NOR : SFHH2531817A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de la santé publique, notamment son article D. 4321-18 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 9 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 9 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission consultative professionnelle cohésion sociale et santé du 11 septembre 2025,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 17 janvier 2020 susvisé est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> L'article 1<sup>er</sup> est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa du I, les mots : « première année d'études préparatoires au » sont remplacés par les mots : « deuxième année d'études en vue de l'obtention du » ;

b) Au II, les mots : « première année d'études préparatoires au » sont remplacés par les mots : « deuxième année d'études en vue de l'obtention du » ;

2<sup>o</sup> L'article 5 est abrogé.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 décembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,*

*Pour la ministre et par délégation :*

*La directrice générale de l'offre de soins,*

**M. DAUDÉ**

*Le ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'espace,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*La cheffe du service*

*de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
adjointe au directeur général,*

**L. VAGNER-SHAW**